

Délibération
Composition de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts

La Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts est destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres.

Sa saisine peut intervenir à tout moment d'un processus susceptible de générer un tel conflit d'intérêt. Il convient d'entendre par conflit d'intérêt au sens du présent article, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI.

Le nombre de membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à quatre. La commission comporte au moins trois membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégataires, des membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés.

Elle comprend au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêts. La commission ne peut se réunir valablement que si trois de ses membres sont présents, dont la personnalité qualifiée. Ses avis sont rendus à la majorité des membres présents, comprenant au moins la personnalité qualifiée. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

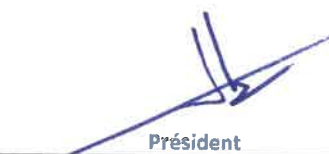
Il est proposé de désigner au titre de la personne qualifiée Madame Sylvie BERBACH, Présidente du Tribunal Judiciaire de La Rochelle et de lui proposer la présidence de cette commission.

Membre titulaire	candidat :	Martine GAILLOU
Membre titulaire	candidat :	Laurent FLEURY
Membre titulaire	candidat :	Catherine ROUDIÉ - TERCINIER

CCI Charente-Maritime

DELIBERATION soumise à l'Assemblée Générale d'installation, réunie le 25 novembre 2021, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	58
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de membres élus présents	47
Nombre de votants	47
Nombre de voix POUR	47
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-

 Secrétaire	 Président
---	---